

Comment participer à la démarche du SCOT ?

Que vous soyez jeune, plus âgé, habitant, consommateur, en recherche d'emploi, personne au foyer, entrepreneur, salarié, agriculteur, commerçant, membre associatif... Vous êtes tous concernés par cette démarche de projet pour le territoire !

Un dispositif de concertation a été choisi par les élus qui ont décidé de plusieurs modalités pour vous associer à la démarche . Le Comité Syndical a tiré le bilan de cette concertation lors de l'arrêt du projet de SCoT.

Pour vous tenir au courant des actualités et informations sur le SCoT

Pour participer et réagir aux travaux du SCoT :

Cette rubrique "SCOT Ternois" sur le site internet www.paysduternois.eu

La Lettre du SCoT qui est parue à chaque grande étape d'élaboration (Voir Rubrique Téléchargements ; le n°4 sera publié à l'amont de l'enquête publique)

Des articles dans la presse locale (notamment la Voix du Nord et l'Abeille de la Ternoise) et dans les journaux communautaires

Une exposition de panneaux d'information en 2013 (Voir Rubrique Téléchargements)

Vous pouvez intégrer le Conseil de Développement du Pays du Ternois qui est associé à la démarche
Des forums de concertation et réunions publiques ont été organisés et annoncés par affichage, par voie de presse et sur le site internet du Pays (Voir Rubrique Téléchargements)

Votre contribution écrite peut être envoyée directement au Président du SCoT

Le projet ayant été validé par les élus en juillet 2015, vous pourrez donner votre avis lors de l'enquête publique en décembre 2015.

Vous trouverez également au siège du Syndicat Mixte (8, Place François Mitterrand - 62130 Saint Pol sur Ternoise) et de votre Communauté de Communes :

- Les 3 numéros de la Lettre du SCoT ;
- Les documents officiels du projet de SCoT arrêté ;
- Le Porter à Connaissance de l'Etat, seulement disponible au siège du Syndicat Mixte (ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Dernière mise à jour : 25 août 2015